

Commune de Blâmont

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 03 avril 2026 à 20h15

Présents : Yann DURAND ; Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Elisa LACK, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Anli AHAMADI, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT

Absents : Samuel NITTING ayant donné pouvoir à Danielle VAILLANT

Secrétaire de séance : Elisa LACK

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND à 20h15.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2026

Sur la forme, le compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2026

Lors de la demande d'approbation du compte-rendu, Monsieur Thierry MEURANT a contesté le décompte des bulletins nuls, estimant qu'aucun bulletin ne devait être considéré comme nul. Il a indiqué que, selon la jurisprudence du Conseil d'État, une personne peut être désignée même en l'absence de candidature préalable.

En l'absence d'accord sur ce point, le compte rendu n'a pas été approuvé et son adoption est reportée au prochain conseil municipal.

1. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT. 12 de ces délégations sont proposées :

(Note : les numéros figurant devant les délégations sont les numéros de la liste prévue par le CGCT)

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget d'un montant inférieur à 10 000 (dix mille) euros ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 (douze) ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaire au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 (quatre mille six cents) euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption d'un montant inférieur à 5 000 (cinq mille) euros défini par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 (mille) euros pour les communes de moins de 50 000 (cinquante mille) habitants et de 5 000 (cinq mille) euros pour les communes de 50 000 (cinquante mille) habitants et plus ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation aux diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L.523-7 du même code ;

26° Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des présents que le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, des délégations ci-dessus.

2. Indemnités de fonction des adjoints

Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code général des Collectivités territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la Commune, et selon la grille suivante :

Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints au Maire (Mandat 2026 – 2032, valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2026) <i>Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT</i>		
Population (nombre d'habitants)	Taux Maximal en % de l'IB 1027 (indice brut)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	10.89	447.64
De 500 à 999	11.77	483.81
De 1 000 à 3 499	21.38	878.83

La Commune de Blâmont se situant dans la tranche de 1 000 à 3 499 habitants, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide qu'à compter de leur prise de fonction le 20 mars 2026, le montant de l'indemnité de fonction des adjoints titulaire d'une délégation est de 21.38% de l'indice terminal de la fonction publique.

3. Nomination des membres aux représentations obligatoires

M. le Maire, Yann DURAND, informe que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs. Il est d'abord procédé à un appel à candidatures. Les conseillers municipaux souhaitant siéger se proposent librement. Les candidatures sont ensuite recensées, puis le conseil municipal procède à l'élection des délégués.

À la suite de l'appel de chaque désignation, conformément aux dispositions du CGCT, cette désignation doit en principe se faire au scrutin secret. Toutefois, si le conseil municipal en décide à l'unanimité, il peut être procédé à un vote à main levée. Y a-t-il une opposition à ce que le vote se déroule à main levée ?

Le conseil approuve le vote à main levée à l'unanimité.

En jaune le nombre de place recommandé ou statutaire

Syndicat scolaire du Blanc-Mont			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Titulaire</i>	Sophie	BARBOSA PEREIRA	0	0
<i>Titulaire</i>	Jimmy	COSTER	0	0
<i>Titulaire</i>	Ghislaine	STOCARD	0	0
<i>Titulaire</i>	Françoise	JAMBOIS	0	0

Syndicats des eaux :

Monsieur Thierry MEURANT informe le conseil qu'il n'y a pas de président nommé suite aux élections.

Monsieur le Maire, Yann DURAND, indique que des vérifications seront effectuées et que, le cas échéant, la désignation et le vote de délégués interviendront lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Conseil de surveillance 3Hsanté			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Suppléant</i>	Ghislaine	STOCARD	0	0

Correspondant défense			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0

Syndicat départemental d'assainissement autonome			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Suppléant</i>	Fabrice	DROUOT	0	0

Comité des fêtes			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Titulaire</i>	Sophie	BARBOSA	0	0
<i>Titulaire</i>	Jimmy	COSTER	0	0
<i>Titulaire</i>	Françoise	JAMBOIS	0	0

Conseil d'école primaire et maternelle			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Jimmy	COSTER	0	0
<i>Suppléant</i>	Ghislaine	STOCARD	0	0

A livres ouverts (médiathèque) :

Monsieur Thierry MEURANT informe le conseil que l'association de la médiathèque se nomme : « A livres ouverts ». Le nom est alors ajouté au titre du tableau ci-dessous.

CA A Livres ouverts (médiathèque) (membre du cadre de vie)			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Jimmy	COSTER	0	0
<i>Titulaire</i>	Elisa	LACK	0	0
<i>Titulaire</i>	Pauline	Béna	0	0

Conseil d'administration du FAS :

Monsieur Thierry MEURANT informe le conseil qu'il n'existe plus de conseil d'administration pour le FAS.

Monsieur le Maire, Yann DURAND, indique que des vérifications seront effectuées et que, le cas échéant, la désignation et le vote de délégués interviendront lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Fédération nationale des communes forestières			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Jean-Louis	BONNET	0	0
<i>Suppléant</i>	Guy	CHATTON	0	0

4. Mise en place des commissions municipales

a. Les commissions obligatoires

En jaune le nombre de place recommandé ou statutaire

Commission d'appel d'offre			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Titulaire</i>	Sophie	BARBOSA	0	0
<i>Titulaire</i>	Ghislaine	STOCARD	0	0
<i>Suppléant</i>	Fabrice	DROUOT	0	0
<i>Suppléant</i>	Françoise	JAMBOIS	0	0
<i>Suppléant</i>	Sylvie	SPRENG	0	0

Commission de contrôle des listes électorales			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Titulaire</i>	Sophie	BARBOSA	0	0
<i>Titulaire</i>	Pauline	BENA	0	0

Centre communal d'action sociale CCAS (4)			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Titulaire</i>	Françoise	JAMBOIS	0	0
<i>Titulaire</i>	Sylvie	SPRENG	0	0
<i>Titulaire</i>	Elisa	LACK	0	0

Ecole de Musique :

Monsieur Thierry MEURANT informe le conseil qu'il y a également des délégués à désigner pour l'École de musique.

Monsieur le Maire, Yann DURAND, indique que des vérifications seront effectuées et que la désignation et le vote des délégués interviendront lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Commission communale des impôts directs (CCID) :

Concernant la Commission communale des impôts directs (CCID), Monsieur le Maire, Yann DURAND, informe le conseil que celle-ci est incomplète, un membre étant manquant.

Madame Sophie BARBOSA PEREIRA, première adjointe au maire, propose aux personnes présentes de se porter candidates.

Monsieur Thierry MEURANT fait part de son refus.

En conséquence, Monsieur le Maire indique que la désignation et le vote des délégués interviendront lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

b. Les commissions thématiques

Les commissions thématiques n'ont pas de limite de nombre en personne.

Commission 1 : Finances			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Titulaire</i>	Ghislaine	STOCARD	0	0
<i>Titulaire</i>	Sophie	BARBOSA	0	0
<i>Titulaire</i>	Fabrice	DROUOT	0	0
<i>Titulaire</i>	Françoise	JAMBOIS	0	0
<i>Titulaire</i>	Elisa	LACK	0	0

Commission 2 : Travaux, urbanisme, patrimoine et logement (permis de construire, certificat d'urbanisme, aménagement et accès, bâtiments, château, partenariat public/privé, voirie, stationnement, sécurité routière, assainissement, station d'épuration, réseau d'eau potable)			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Titulaire</i>	Fabrice	DROUOT	0	0
<i>Titulaire</i>	Jimmy	COSTER	0	0
<i>Titulaire</i>	Françoise	JAMBOIS	0	0
<i>Titulaire</i>	Ghislaine	STOCARD	0	0
<i>Titulaire</i>	Pauline	BENA	0	0

Commission n°3 : Environnement et cadre de vie (propreté, tourisme, fleurissement, embellissement, camping, zone de loisirs, 1er mai, fête patronale et commémorations, repas des anciens)			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Titulaire</i>	Sophie	BARBOSA	0	0
<i>Titulaire</i>	Elisa	LACK	0	0
<i>Titulaire</i>	Pauline	BENA	0	0
<i>Titulaire</i>	Fabrice	DROUOT	0	0
<i>Titulaire</i>	Sylvie	SPRENG	0	0
<i>Titulaire</i>	Ghislaine	STOCARD	0	0

Commission n°4 : Culture (cinéma, médiathèque, associations, sport, gazette, site web)			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Titulaire</i>	Sophie	BARBOSA PEREIRA	0	0
<i>Titulaire</i>	Jimmy	COSTER	0	0
<i>Titulaire</i>	Elisa	LACK	0	0
<i>Titulaire</i>	Anli	AHAMADI	0	0

Commission 5 : Forêt, chasse, pêche et agriculture			Vote contre	Abstentions
<i>Titulaire</i>	Yann	DURAND	0	0
<i>Titulaire</i>	Guy	CHATTON	0	0
<i>Titulaire</i>	Jean-Louis	BONNET	0	0
<i>Titulaire</i>	Fabrice	DROUOT	0	0
<i>Titulaire</i>	Elisa	LACK	0	0
<i>Titulaire</i>	Pauline	BENA	0	0

5. Matériel informatique

Le matériel informatique de la commune est signalé comme obsolète, notamment un ordinateur datant de 2001 fonctionnant sous Windows XP.

Il est également indiqué que le poste utilisé par Monsieur Frédéric MOSBACH a connu plusieurs dysfonctionnements.

Il est précisé qu'aucune infrastructure sécurisée n'est en place (absence de serveur, de NAS et de protection adaptée), ce qui rend la situation préoccupante et urgente.

Il est donc envisagé de solliciter un informaticien afin d'établir un devis et de mettre en place une gestion informatique sécurisée. Le renouvellement du parc informatique apparaît nécessaire.

Monsieur Thierry MEURANT informe de la présence du logiciel antivirus ESET, couvrant cinq postes.

Monsieur le Maire, Yann DURAND, indique toutefois qu'un informaticien est récemment intervenu sans relever la présence de cet antivirus sur les postes concernés.

6. Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été soulevée, la séance est levée à 20h49.

Levée de la séance à 20h49,

La secrétaire de séance,
Madame Elisa LACK



Monsieur le Maire,
Yann DURAND

